

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le mardi 13 octobre 2009 à 19:00 H à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENRIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Jean-Jacques LEULLIER, Michel BLONDIN, Geneviève NANY

Avaient donné procuration :

Marie MICHAUT, Chantal FREMOVICI, Odile FARCY

Etaient absents :

Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques LEULLIER

Le procès verbal de la séance du 10 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2009.115 - DENOMINATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SOLEIL LEVANT : "ECOLE ALAIN DETRE"

DECIDE de dénommer l'école élémentaire du Soleil Levant : "Ecole élémentaire Alain DETRE".

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.116 - MISSION LOCALE DE LA PICARDIE MARITIME - ACTIONS "MOB ZUS" ET "CLAUDE INSERTION EMPLOI" - PARTICIPATION CUCS

1) APPROUVE l'objectif de la Mission Locale de la Picardie Maritime de mener ces deux actions dans les quartiers prioritaires de la ville d'Abbeville en faveur des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

2) ADOPTE les budgets prévisionnels (58 254,41 € pour le projet « Clause Insertion Emploi » et 37 857,81 € pour le projet « Mob ZUS ») et sollicite une participation financière de la ville d'Abbeville au titre des crédits CUCS inscrits au Budget primitif 2009, à hauteur de 6 500 € (3 839 € pour l'action « Clause Insertion Emploi » et 2 661 € pour l'action « Mob ZUS »).

3) AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ces projets.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.117 - TARIFS D'ENTREE AUX SPECTACLES - CREATION

DECIDE la création des tarifs suivants :

Festival :

- plein tarif : 10 €,

- tarif réduit : 5 € (jeunes de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, retraités).

Les recettes seront imputées au budget de l'exercice en cours, enveloppe 837 – nature 7062 – fonction 313.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.118 - RAPPORT DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2008 - SOCIETE CINEPIC

PREND ACTE de la transmission du rapport au titre de l'année 2008 pour la gestion du cinéma par la société CINEPIC, délégataire de la gestion du cinéma.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.119 - RAPPORT DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2008 - SOCIETE GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

PREND ACTE du rapport susvisé, établi au titre de l'année 2008 par GrDF, concessionnaire de la gestion de fourniture de gaz naturel.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.120 - RAPPORT DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2008 - SOCIETE POMPES FUNEBRES HANNEDOUCHE

PREND ACTE du rapport susvisé, établi au titre de l'année 2008 par la société Pompes Funèbres Hannedouche, délégataire de la gestion du crématorium.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.121 - RAPPORT DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2008 - SOCIETE LES FILS DE MADAME GERAUD

PREND ACTE du rapport susvisé, établi au titre de l'année 2008 par la société Les Fils de Madame Géraud, délégataire de la gestion du marché couvert et du marché de plein vent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.122 - PARCELLE PRIVEE COMMUNALE BW 118 - RUE DE LORRAINE - CESSION POUR PARTIE

- DECIDE de céder à M. Nicolas Noyon, résidant 52 ter rue de Lorraine, la parcelle BW 118, située rue de Lorraine et d'une superficie d'environ 251 m², pour le prix de 30 € le m².

- CHARGE un notaire de la rédaction de l'acte authentique de vente.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants à intervenir.

Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.123 - ACQUISITION DU SITE ABELIA DECORS - RECTIFICATIF EN FONCTION DE L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS EN DATE DU 12 AOUT 2009

- DECIDE :

. d'acquérir le site de la société Abélia Décors (parcelles BN 0631, BN 0005, BN 0622, BN 0071 d'une superficie totale de 12 ha 08 a 67 ca) pour le prix de 155 069,79 € hors frais, les frais restant à la charge de l'acquéreur,

. de poursuivre et de terminer la mise en sécurité du site à hauteur de 263 728, 77 € TTC, correspondant, déduction faite des travaux réglés par la liquidation de la SAS Abélia Décors, au devis initial présenté par la société Métostock Environnement mandatée pour réalisation de ces travaux par ordonnance du Tribunal de Commerce du 2 décembre 2008,

. de faire réaliser un « plan de gestion » consistant en des investigations complémentaires en matière de recherche de pollution, et de solution de dépollution à hauteur maximum de 100 000 € HT.

- AUTORISE M. le Maire :

. à lancer les appels à concurrence préalables à la réalisation d'un « plan de gestion »,
. à faire appel pour ces opérations (acquisition, finalisation de la mise en sécurité, et plan de gestion) aux concours financiers de l'Europe, de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil Régional de Picardie et du Conseil Général de la Somme,

. à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition, à la protection du site d'Abélia Décors et toutes pièces à intervenir conformes aux décisions actées par la présente délibération.

Les crédits seront inscrits dans l'exercice courant.

Cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération 2009.024 du 12/02/2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.124 - ESPACE SAINT GILLES - BATIMENT 7 - AMENAGEMENT D'UN PLATEAU TERTIAIRE AU 1ER ETAGE - ENTREPRISE CALL EXPERT - ANNULATION DE LA DELIBERATION 2008.163

- DECIDE l'aménagement d'un plateau tertiaire au 1^{er} étage du bâtiment 7 de l'espace Saint-Gilles permettant la création de 90 positions de travail.

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant estimatif de l'opération : 484 770,40 € HT se décomposant comme suit :

Travaux : 445 970,90 € HT

Maîtrise d'œuvre : 38 799,50 € HT

Plan de financement escompté au regard de l'axe 4 du plan de dynamisation de l'abbevillois :

Conseil Régional de Picardie : 140 583,40 € HT (29%)

Conseil Général de la Somme : 140 583,40 € HT (29%)

Maîtrise d'ouvrage Ville : 203 603,60 € HT (42%).

- DIT que le reliquat, dû à une différence entre le coût estimatif et le coût réel de l'opération, non couvert par les co-financeurs sera pris en charge par le maître d'ouvrage,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions des différents partenaires et à signer toutes pièces à intervenir.

Les crédits seront inscrits dans l'exercice courant.

Cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2008/163 du 27 octobre 2008.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.125 - PRISE EN CHARGE DU MONTANT DES REPARATIONS CONSECUTIVES A UNE RUPTURE DE CANALISATION DU RESEAU INCENDIE EN FAVEUR DE LA SOCIETE DENEUX AIR - 213 BOULEVARD VOLTAIRE

- DECIDE de prendre en charge le montant des réparations consécutives à la rupture de canalisation du réseau incendie, à hauteur d'un montant global et forfaitaire de 25 371 €, en contrepartie de quoi, la société DENEUX AIR s'engage, d'une part à maintenir les 4 emplois actuels et à en créer 2 nouveaux, et d'autre part, à développer ses activités sur le territoire de la commune, ainsi qu'elle s'y est engagée par courrier en date du 5/10/09.

Les crédits sont prévus dans la décision modificative n° 3 du budget locaux industriels.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.126 - VIE DES QUARTIERS - SORTIE "FAMILLE" - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

- DECIDE de rembourser à Mme Gautier la somme de 30 € correspondant aux frais d'inscription à la sortie "famille" au parc de Bagatelle le 29 juillet 2009 à laquelle elle n'a pu se rendre avec ses enfants.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.127 - REMBOURSEMENT DE SINISTRES - ANNEE 2009 (4)

- APPROUVE les remboursements de sinistres de diverses compagnies d'assurances.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

2009.128 - SOCIETE DES COURSES D'ABBEVILLE - AMENAGEMENT DE LA PISTE DE L'HIPPODROME - PARTICIPATION FINANCIERE

- APPROUVE les travaux d'aménagement de la piste de l'hippodrome consistant à relever et à stabiliser le virage, pour un montant de 57 894 € HT.
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - . Fédération d'équitation : 30 000 €,
 - . Société des courses : 7 894 €,
 - . Ville d'Abbeville : 20 000 €.

Les crédits sont prévus en décision modificative n° 4 - section investissements - enveloppe 13510 – nature 2042 – fonction 414.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.129 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - ANNEES 2008 - 2009

- CONFIRME la participation financière de la ville d'Abbeville à hauteur de 6 403 € pour l'année 2008 et pour l'année en cours.
 - AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents ou conventions à intervenir.
- Les crédits sont prévus à la décision modificative n°4 du budget 2009, enveloppe 3442 – nature 65738 – fonction 70.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.130 - PRET A USAGE DE TERRES AGRICOLES - CONTRAT

- DECIDE de prêter gratuitement à usage des époux Prévost, résidant 153 rue Leday à Abbeville, la parcelle cadastrée CH 174 (Marais de Saint Gilles) d'une superficie de 6 hectares et 50 centiares.
- IMPOSE aux époux Prévost d'entretenir ladite parcelle.
- APPROUVE la convention à intervenir d'une durée annuelle, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des parties.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.131 - PERSONNEL - EXERCICE 2010 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ENCADRANTS TECHNIQUES DES CHANTIERS D'INSERTION

- 1) DECIDE de renouveler les contrats des quatre encadrants techniques d'insertion sous contrat de droit public du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.
- 2) FIXE leur rémunération sur la base de l'indice brut 514.
- 3) INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice 2010.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.132 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- DECIDE la suppression de :
 - a. 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 32/35^{ème},
 - b. 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 28/35^{ème},
 - c. 1 poste d'attaché territorial principal,

- d. 2 postes de rédacteur territorial,
 - e. 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - f. 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
 - g. 1 poste d'ingénieur principal,
 - h. 1 poste de technicien supérieur territorial chef,
 - i. 12 postes d'agent de maîtrise,
 - j. 1 poste de chef de police municipale (grade transitoire),
 - k. 1 poste de chargé de missions (informatique).
- DECIDE la création de :
- l. 7 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
 - m. 4 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
 - n. 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet.
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

- INSCRIT les crédits correspondants.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.133 - PERSONNEL - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CHARGE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- 1) DECIDE de renouveler le poste de chargé(e) de mission auprès de l'insertion et fixe la rémunération à l'indice brut 551, majoré 468.
 - 2) FIXE la durée du contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.
 - 3) MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.
 - 4) INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice 2010.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

2009.134 - ZONE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL D'ABBEVILLE

- APPROUVE le principe d'intervention foncière de Conservatoire du Littoral.
 - APPROUVE le principe de la préservation des zones humides par la maîtrise foncière par le champ de compétence du Conservatoire du Littoral.
 - DECIDERA de toute intervention foncière de la part du Conservatoire du Littoral.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

2009.135 - PRIVATISATION DE LA POSTE : DEBAT PUBLIC - REFERENDUM SUR LE SERVICE PUBLIC POSTAL

- SE PRONONCE pour le retrait du projet de loi postale 2009.
 - DEMANDE l'organisation d'un grand débat national sur l'avenir du service public postal en France et en Europe et que le gouvernement consulte les Français par voie référendaire.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

2009.136 - G) BUDGET ANNEXE CINEMA LE REX 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget annexe du cinéma Le Rex 2009.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.137 - A) UTILISATION DU CREDIT DE DEPENSES IMPREVUES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

- PREND ACTE du virement à partir du chapitre 022 « dépenses imprévues » de 200 000 €, pour l'affecter au chapitre 67 « charges exceptionnelles » sur l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs : correction intérêts courus non échus ».

- AUTORISE cette régularisation au titre de la décision modificative n°4 du budget principal exercice 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.138 - B) BUDGET PRIMITIF 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget Primitif 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.139 - C) BUDGET ANNEXE CENTRE SAINT SORLIN 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget annexe Centre Saint Sorlin 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.140 - D) BUDGET ANNEXE MARCHE COUVERT 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget annexe Marché Couvert 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.141 - E) BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget annexe du service de l'Eau 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.142 - F) BUDGET ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget annexe locaux industriels 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,

Nicolas DUMONT